

BAC Chapitre 1

Étude de document – Corrigé

SUJET : l'historien et les mémoires de la Seconde Guerre mondiale

Le Seconde Guerre mondiale constitue une période d'épreuves particulières pour la France. Le traumatisme de la défaite de 1940, de l'occupation allemande et le régime de Vichy ont conduit certains Français à la collaboration, d'autres à un engagement dans la Résistance et le plus grand nombre à l'attentisme, se préoccupant surtout de leur survie. Les manières différentes dont la guerre a été vécue créent des souvenirs et témoignages nombreux, des mémoires multiples et conflictuelles, tandis que l'historien, lui, tend à l'objectivité. Quant aux pouvoirs publics, ils entretiennent et commémorent certains événements en fonction de leur projet ; ainsi les politiques mémorielles évoluent-elles. Pour étudier le rôle de l'État et des historiens dans la construction et l'évolution des mémoires de la Seconde Guerre mondiale, nous disposons du discours du Premier ministre Lionel Jospin, datant du 20 juillet 1997, et prononcé à l'occasion de la commémoration de la rafle du Vél' d'Hiv. Il nous permettra d'étudier la politique mémorielle, puis le tournant mémoriel des années 1990 et, enfin, le travail des historiens.

La politique mémorielle en France instaure un devoir de mémoire. Ce dernier prend forme avec la mise en place de journées commémoratives : Lionel Jospin prononce son discours lors « la journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites commises par le Régime de Vichy ». C'est un décret de 1993 signé par le président de la République François Mitterrand, qui a institué cette journée fixée au dimanche le plus proche du 16 juillet, date anniversaire de la rafle du Vélodrome d'Hiver. Cette journée a pour but de se souvenir de « cette infamie ».

C'est ce même devoir de mémoire qui impose de « se souvenir des victimes » en répondant au « au désir de justice » : « Le devoir de mémoire impose que soient jugés ceux sur qui pèsent le soupçon d'une responsabilité dans les crimes passés ». Ainsi, Lionel Jospin annonce l'ouverture du procès de Maurice Papon « le 6 octobre prochain ». Ce secrétaire général de la préfecture de Gironde, entre 1942 et 1944, est accusé d'avoir organisé la déportation de quatre convois de Juifs vers des camps d'extermination. Dans son discours, Lionel Jospin ne rappelle pourtant pas le rôle que Beate et Serge Klarsfeld ont joué, pour faire juger pour crime contre l'humanité les responsables du génocide, crime imprescriptible. Il oriente son discours vers les moyens mis en place par les pouvoirs publics pour appliquer le devoir le mémoire, vers la politique mémorielle nouvelle après le tournant les années 1990.

Au début des années 1970, la mémoire d'une France entièrement résistante est remise en cause. En 1997, Lionel Jospin oppose « les collaborateurs et les résistants », « les prudents et les Justes ». Ces derniers ont reçu ce titre du Mémorial Yad Vashem de Jérusalem qui depuis 1953 le décerne aux personnes non juives ayant, au péril de leur vie, sauvé des Juifs de l'extermination. Néanmoins, l'État peine à reconnaître sa responsabilité, notamment dans la déportation des Juifs. Il faudra attendre le début de la présidence de Jacques Chirac pour que soit reconnue la responsabilité de la France dans la rafle du Vel' d'Hiv. Lionel Jospin, à son tour, explique : « cette rafle fut décidée, planifié et réalisée par des Français ».

En effet, le Premier ministre Lionel Jospin rappelle le tournant mémoriel insufflé par le Président Jacques Chirac qui en 1995 reconnaît la responsabilité de la France dans la déportation de Juifs et dans la rafle du Vel d'Hiv. Jusqu'aux années 1970, la mémoire gaulliste, qui domine, repose sur une double négation : d'une part, elle minimise le rôle joué par les Alliés

dans la Libération de la France, d'autre part, elle nie la légitimité du gouvernement de Vichy : « Vichy nul et non avenu » (Général de Gaulle). Ce double déni s'accompagne d'une mise en valeur du rôle de la Résistance minimisant celui de la collaboration.

Le Premier ministre revient également sur le rôle essentiel des historiens. Ils « livrent un combat fondamental pour la vérité » contre les négationnistes. Pour nommer ceux qui nient l'existence des chambres à gaz et du génocide, il reprend le titre de l'ouvrage de l'historien Pierre Vidal-Naquet, *Les assassins de la mémoire*, composé de cinq articles écrits dans les années 1980. Ce titre a été emprunté à une expression utilisée par l'historien israélien Yosef Hayim Yerushalmi lors d'un colloque en 1987 sur la question de l'oubli.

Lionel Jospin rappelle l'importance d'un accès facile aux archives pour permettre aux historiens de travailler dans de bonnes conditions : « C'est dans cet esprit que j'entends faire modifier la loi du 3 janvier 1979 sur les archives, afin que l'accès à celles-ci pour les travaux d'intérêt historique soit facilité ».

Pour permettre ce devoir de mémoire, le discours du Premier ministre annonce l'aménagement d'un musée de la Shoah là où se situe, depuis 1957, le tombeau du martyr juif inconnu car « Les images atroces de la Shoah doivent toujours rester présentes dans nos consciences ». Le nouveau Mémorial permet à l'histoire et à la mémoire de prendre place en un seul lieu.

Prononcé deux ans après la reconnaissance officielle des crimes de Vichy par le Président Jacques Chirac, le discours de Lionel Jospin illustre le tournant de la politique mémorielle désormais dominée par la mémoire de la déportation. Si le travail historique est encouragé, le discours témoigne aussi du maintien d'une intervention forte de l'État dans le rapport au passé.